



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

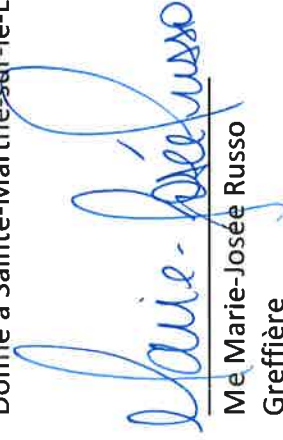
**Règlement numéro 638-2 (Adopté le 15 décembre 2020)**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638 DÉCRÉTANT LE MONTANT DES AMENDES LORS D'INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



Me Marie-Josée Russo  
Greffière